

Conseil municipal du 31 octobre 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 24

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Robert Traissard - Xavier Urbain - Amélie Viallet

Excusés : Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Laurent Desbrini) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Sabine Sellini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing)

Absents : Franck Chenal - Camille Dutilly - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 25 octobre 2024

Date de publication : 08 novembre 2024

Délibération n°2024-093 – Approbation du procès-verbal du précédent Conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024.

I. Administration générale

Délibération n°2024-094 – Renouvellement de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers sur le territoire de la Grande Plagne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les termes de la convention concernant le logement des travailleurs saisonniers sur le territoire de La Grande Plagne pour la période 2024-2027, et autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces qui en découlent.

II. Finances

Délibération n°2024-095 – Fourniture de forfaits de ski pour le domaine skiable de la station de la Plagne aux enfants de 5 à 18 ans mineurs résidents sur le territoire de la commune et pour les enfants de travailleurs saisonniers employés sur le territoire de la commune pour la saison hivernale 2024/2025 : approbation de l'accord-cadre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la signature de l'acte d'engagement pour la fourniture de forfaits de ski pour les enfants de 5 à 18 ans mineurs avec la Société d'Aménagement de la Plagne, 54 Impasse de la Cembraie, 73210 La Plagne-Tarentaise.

Délibération n°2024-096 – Fourniture de forfaits de ski pour le domaine skiable de la station de la Plagne aux enfants de 5 à 18 ans mineurs résidents sur le territoire de la commune et pour les enfants de travailleurs saisonniers employés sur le territoire

de la commune pour la saison hivernale 2024/2025 : autorisation d'engagement et de crédits de paiement (AE/CP)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de :

- Clôturer l'autorisation d'engagement dédiée à la saison hivernale 2023/2024 et réalisée à hauteur de 362 984 € ;
- Créer, au titre de l'année 2024, l'Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement suivant :

ACQUISITION DE FORFAITS DE SKI ENFANTS RESIDENTS POUR LE DOMAINE SKIABLE DE LA PLAGNE SAISON 2024/2025	Montant de l'Autorisation d'Engagement (TTC)		
	400 000,00 €	CP 2024	CP 2025
Crédits affectés 2024/2025	400 000,00 €	500,00 €	399 500,00 €

Délibération n°2024-097 – Attribution de subventions à deux associations de la commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer aux associations « Edel Art » et « Studio 178 » une subvention de 700 €.

Délibération n°2024-098 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non-valeur des créances présentées.

III. Ressources humaines

Délibération n°2024-099 – Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention de formation par la recherche

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le recrutement d'un salarié doctorant pour 3 ans dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche et d'un partenariat avec le laboratoire ArAr – Unité Mixte de Recherche UMR Archéologie et Archométrie (ArAr) - Université Lumière Lyon 2.

Délibération n°2024-100 – Prise en charge des frais de déplacements professionnels des agents

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les propositions présentées concernant le remboursement des frais de transport, de stationnement, de péage, d'hébergement et de repas engagés par les agents dans le cadre de déplacement professionnels.

III. Travaux – eau et assainissement

Délibération n°2024-101 – Convention avec Orange pour l'aménagement des équipements de communication électronique à Montgirod

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention présentée.

Délibération n°2024-I02 – Demande de participation financière au Syndicat Départemental d’Energie de Savoie - éclairage public en différents lieux de la commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le montant prévisionnel des travaux et décide de solliciter l'aide financière du SDES.

Délibération n°2024-I03 – Valorisation des Certificats d’Economies d’Energie (CEE) auprès du Syndicat Départemental d’Energie de Savoie

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le principe de confier au SDES la valorisation des CEE et autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et à définir les opérations susceptibles d'être confiées au SDES pour la valorisation des CEE.

Délibération n°2024-I04 – Régie d’eau potable et assainissement : mise en place de l’obligation de contrôle des installations d’assainissement collectif lors d’une vente et de constructions neuves

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs suivants :

- Contrôle assainissement au réseau d’assainissement collectif lors d’une vente : 150.00 € HT ;
- Contrôle assainissement au réseau d’assainissement collectif lors d’une nouvelle construction : 250 € HT (Double contrôles : en tranchée ouverte et à la fin des travaux).